

**Conseil Municipal du 16 juin 2009**

**Interventions du Groupe d'Ouverture,  
Vénissieux Terre d'Audace, Terre d'Avenir**

**Rapport N°1 et 2 : Comptes Administratifs et Comptes de Gestion**

Comme tous les ans la diffusion des comptes administratifs et des comptes de gestion aux élus de l'opposition est effectuée par la mairie dans la stricte application des délais minimum légaux. Si bien que tout en respectant le cadre de la loi, rien n'est fait pour en respecter l'esprit. Le délai, souvent court pour étudier les simples rapports, devient totalement insuffisant quand il s'agit de réaliser une analyse fouillée des Comptes d'une année entière.

Déjà l'année dernière, nous avons été plusieurs composantes de l'opposition à réclamer des délais plus longs pour l'étude de ces documents. Nous constatons que contrairement au discours officiel vantant votre soi disant volonté de transparence et de dialogue, les actes, encore une fois, ne suivent pas.

Par principe nous voterons donc contre ces comptes.

**Rapport n°7 – Remise en état et en conformité de la chaufferie biomasse de la ville**

En qualifiant carrément de "reconstruction", ce rapport entérine le fiasco de cette chaufferie biomasse et je remarque, au passage, que curieusement cette opération a été "oubliée" dans votre superbe plaquette-bilan.

Par ailleurs, il est dit dans le rapport que "cette reconstruction sera financée en majeure partie par les indemnités obtenues dans le cadre de la procédure judiciaire en cours". En écrivant cela, n'êtes vous pas en train de gager la peau de l'ours avant même de l'avoir vu ?

Cela nous amène à poser deux questions avant de nous prononcer sur ce rapport :

- 1) Quelle garantie a-t-on d'avoir gain de cause dans cette affaire ? Peut-on préjuger de la décision de justice ?
- 2) Sachant que ce que l'on nomme "la majeure partie" commence à partir de 51% et peut aller presque jusqu'à 100%, à combien estime-t-on la couverture des frais par l'indemnité ?

Autrement dit, le montant de l'opération étant de 1 140 000 €, le vote que vous nous demandez ce soir est un accord sur une réalité à géométrie variable à 1 140 000 € près ! A moins de réponses engageantes de votre part à nos deux questions, il nous est impossible de nous prononcer sérieusement sur ce rapport. CONTRE

**Rapport n°20 – Subvention aux centres sociaux**

Nous voterons favorablement ce rapport. Mais à propos de centre sociaux, je souhaite attirer l'attention de l'ensemble du conseil municipal sur deux choses :

- 1) Nous attendons toujours le dossier détaillé sur l'affaire du Centre Roger Vaillant qui nous avait été promis lors d'un conseil municipal il y a déjà plus de 6 mois. Bien que réclamé à presque tous les conseils qui ont suivi, il ne nous a toujours pas été remis. Nous en concluons que ce "dossier arlésien" n'était qu'un écran de fumée destiné à faire illusion quant à votre soi disant volonté de transparence et de dialogue.
- 2) Le personnel du centre Roger Vaillant n'est toujours pas totalement reclassé. Ceux qui restent sur le carreau sont certainement sensible à vos discours appelant à la révolution sociale, mais nous sommes en droit de penser qu'ils apprécieraient, bien plus encore, des actes concrets de la part de la municipalité.